

La RAM appelle les représentants des pilotes à réfléchir sur les modalités de fonctionnement de la commission du statut

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-09-2008 20:49:07

La direction de la Royal Air Maroc (RAM) a invité mardi les représentants des pilotes à réfléchir au planning de travail et aux modalités de fonctionnement de la Commission du statut à mettre en place, pour permettre l'élaboration de la feuille de route telle qu'envisagée lors de la réunion du 26 août 2008, indique un communiqué de la RAM.

Lors d'une réunion avec les représentants du personnel navigant technique, la direction de la RAM a également proposé l'examen, dans le même cadre, du projet de réglementation de la durée de travail du personnel navigant professionnel, qui doit être mis en application le 1er novembre 2008, fait savoir le communiqué.

Ce texte, qui entre dans le cadre du projet de "convergence réglementaire", découle de l'accord d'open sky entre le Maroc et l'Union Européenne et prévoit cette convergence dans les différents domaines de l'exploitation aérienne.

Au cours de cette réunion, la direction a explicité, dans le détail, les mesures déjà prises et les propositions concrètes relatives aux conditions d'intégration définitive ou de détachement provisoire des pilotes de la compagnie en tant que commandants de bord au sein des filiales du groupe, souligne le communiqué, ajoutant que la direction a également présenté un planning précis de transfert.

Par ailleurs, la direction a relevé "le caractère inadmissible du nouvel appel manifeste à l'indiscipline lancé récemment par les représentants des pilotes", selon le communiqué.

"Cette nouvelle escalade dans la confrontation stérile et inopportune déclenchée depuis de nombreux mois, par les représentants actuels de l'Association Marocaine des Pilotes de Ligne (AMPL), se traduit par une tentative de boycott de l'établissement et de la transmission électronique des données de vol", souligne la même source.

La direction de la RAM rappelle que ce recueil électronique des données "ne fait que remplacer les procédures papier qui étaient jusque là remplies manuellement par les pilotes à la fin de chaque vol". Ce passage à la transmission électronique des données correspond à l'évolution technologique des avions modernes et garantit la transparence et la fiabilité des données recueillies, ajoute le document.

"Ce détail technique, qui ne semble pourtant pas devoir être source de litiges, fait curieusement partie du catalogue de revendications déposé par les représentants des pilotes, mais ces derniers n'ont pas attendu qu'il soit examiné, préférant l'escalade et le recours à l'indiscipline caractérisée", poursuit le communiqué.

Alors que des ouvertures importantes ont été consenties par la Compagnie, la direction a, une nouvelle fois lors de cette réunion, "exhorté les représentants du personnel navigant technique à mettre un terme aux actions en cours d'indiscipline et de refus de vols concertés qui rendent très difficile la réalisation d'un chantier de concertation qu'ils ont eux-mêmes reconnu long et ardu".

A cet égard, la direction a rappelé que les transferts croisés, de deux Airbus A321 et d'un Boeing 737, entre Royal Air Maroc et sa filiale Atlas Blue, n'ont pour but que de faire face aux refus de vol et qu'ils prendront fin dès le retour à la normale.

Une nouvelle réunion se tiendra dès que les représentants des pilotes auront examiné les propositions présentées par la direction, indique le communiqué.

MAP